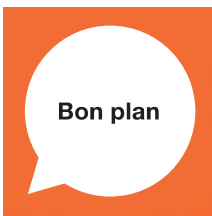


Du 12/07/2016 au 17/08/2016



Demande de remboursement sur l'achat de votre mobile



Pour pouvoir bénéficier de votre remboursement vous devez :

Vérifier que vous êtes éligible à l'offre de remboursement :

- ✓ **Etre titulaire d'un forfait mobile Orange ou d'une offre Orange Open** (hors Mobicarte et Sosh)
- ✓ **Avoir acheté chez Orange l'un des mobiles suivants (hors mobiles d'occasion) entre le 12/07/16 et le 17/08/16 :**
50€ remboursés sur l'achat d'un Huawei P9, Sony Xperia X, Samsung Galaxy S7, Samsung Galaxy S7 edge d'un montant \geq 51€
30€ remboursés sur l'achat d'un HTC Desire 530, Huawei Y5, Samsung Galaxy J3, Sony Xperia XA d'un montant \geq 31€

Préparer les 3 pièces justificatives suivantes :

- ✓ Votre **dernière facture de téléphonie mobile**
- ✓ La **facture d'achat du coffret Orange** du mobile ou le **ticket de caisse Orange** dont la date est comprise entre le 12/07/16 et le 17/08/16, en entourant la date et le prix d'achat.
- ✓ Le coffret de votre mobile sur lequel figure l'**étiquette** suivante :



Demander votre remboursement directement par Internet :

- ✓ Connectez-vous sur <https://formulaire.services.orange.fr/1092> ou scannez le QR code suivant :
- ✓ Sélectionnez votre mobile dans la liste
- ✓ Renseignez votre numéro de mobile Orange et vos coordonnées
- ✓ Scannez ou photographiez vos 3 pièces justificatives
- ✓ Saisissez le numéro IMEI présent sur l'étiquette du coffret



Attention, toute demande reçue par courrier ne sera pas prise en compte. Seules les demandes de remboursement transmises par internet en suivant les indications présentes dans ce formulaire seront traitées.

Vous avez jusqu'au 17/09/2016 pour faire votre demande de remboursement.

Suivre l'avancement de votre dossier :

L'accusé de réception de votre demande, puis sa validation, vous seront confirmés par email.

Le DAS (débit d'absorption spécifique) des téléphones mobiles quantifie le niveau d'exposition maximal de l'utilisateur aux ondes électromagnétiques, pour une utilisation à l'oreille. La réglementation française impose que le DAS ne dépasse pas 2 W/kg. Les DAS des modèles présentés ci-dessus sont de 0.375 W/kg pour HTC Desire 530, 1.43 W/kg pour Huawei P9, 0.55 W/kg pour Huawei Y5, 0.477 W/kg pour Samsung Galaxy J3, 0.406 W/kg pour Samsung Galaxy S7, 0.264 W/kg pour Samsung Galaxy S7 edge, 0.72 W/kg pour Sony Xperia™ X, 0.473 W/kg pour Sony Xperia™ XA. Kit mains-libres recommandé.

Conditions des offres Offres soumises à conditions, valables en France métropolitaine du 12/07/16 au 17/08/16 et réservées aux particuliers dans les magasins participants. Offres limitées à 1 remboursement par coffret Orange et à 5 remboursements par foyer (même nom, même adresse). Offres non cumulables entre elles. Offres non cumulables avec toute autre offre concernant au moins un de ces produits. Remboursement effectué directement sur la 2e ou 3e facture de communication suivant la réception complète des pièces justificatives demandées avant le 17/09/2016. Toute demande illisible, incomplète, ou ne répondant pas aux conditions de l'offre sera considérée comme nulle et ne sera donc pas prise en compte. Les données personnelles communiquées dans les formulaires sont destinées à Orange et seront utilisées dans le cadre strictement nécessaire au traitement de votre offre de remboursement. Conformément à la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données vous concernant en écrivant à : Orange Service Clients - Gestion des données personnelles - 33734 Bordeaux Cedex 9, en joignant la photocopie d'une pièce d'identité.

Plus d'informations sur orange.fr

Orange SA au capital de 10 640 226 396€, 78 rue Olivier de Serres - 75505 Paris Cedex 15380129866 RCS Paris. MOB ODR1 0716



Remboursement différé sur l'achat d'un mobile avec un forfait mobile **Jet** ou un forfait mobile **Jet pour client Open**

Offre valable du 12 Juillet au 17 Aout 2016 en France métropolitaine.

Remboursement différé de 100€ sur votre facture à hauteur du montant du forfait mensuel de l'abonnement pour toute souscription à un forfait mobile Jet ou un forfait mobile Jet pour client Open (hors version SIM) associé à l'achat d'un mobile, avec engagement de 12 mois minimum.

Le remboursement de 100€ interviendra automatiquement à partir de votre troisième facture, aucun dossier complémentaire n'est à constituer pour bénéficier de cette offre. Si vous êtes en situation d'impayé le jour de l'édition de la troisième facture, cette offre ne sera pas valable.